



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C215002-Direction aménagement, agriculture, déplacements et développement économique-

DECISION DU PRESIDENT

N°dP.2026.001

Location d'un entrepôt, situé 44 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt (anciennement n°5), à la société Bodalex dans le cadre d'un bail dérogatoire

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu l'arrêté du Maire du Chesnay-Rocquencourt du 16 décembre 2025 relatif au numérotage de la route de St Germain/ancienne route de Versailles ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 75 : « autres produits de gestion courante », nature 752 : « locations immobilières » et 75888 : « autres produits », fonction 020 : « administration générale ».

Contexte

Depuis le 3 septembre 2021, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est propriétaire de plusieurs entrepôts situés 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt. La commune du Chesnay-Rocquencourt a modifié fin 2025 la numérotation de la route de Saint-Germain. A compter de janvier 2026, les entrepôts au n°5 sont au n°44 de la route de Saint-Germain. Cet immeuble fait partie du domaine privé de la communauté d'agglomération.

La société Bodalex souhaite disposer d'un entrepôt de 400 m², très pratique pour l'activité de la société Jacob, dont elle assure la présidence et la gestion.

Jacob, entreprise familiale, est installée 21 rue de la Pourvoirie à Versailles, dans le carré du marché Notre Dame, et est spécialisée dans la vente en gros et demi gros en volailles, produits laitiers, épicerie, viande et charcuterie.

Aussi, il est proposé de signer un bail dérogatoire d'une année, du 1er mars 2026 au 28 février 2027, selon le tarif suivant :

- Loyer mensuel : 2666 € HT, TVA de 20% : 533,20 €, 3199,20 € TTC
- Provision mensuelle de charges : 21 € HT, TVA de 20% : 4,20 €, 25,20 € TTC
- Dépôt de garantie de 5000 €

Le Président décide :

- 1) de signer avec la société Bodalex, un bail dérogatoire d'une année à compter du 1^{er} mars 2026, pour la location d'un entrepôt appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, situé 44 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt, pour

un loyer mensuel de 2666 € HT, TVA de 20% : 533,20 €, 3199,20 € TTC et une provision mensuelle de charges de 21 € HT, TVA de 20% : 4,20 €, 25,20 € TTC, ainsi qu'un dépôt de garantie de 5000 € ;

- 2) d'autoriser son représentant à signer tout document s'y rapportant.
